

IDENTIFICATION
Section : Brevet et bachelier bibliothécaire
Intitulé de l'UE : Bibliothécaire : législation appliquée aux bibliothèques
Code de référence : 771125U35D1
Nombre de périodes : 40
Nombre de crédits ECTS : 3

DESCRIPTION
Prérequis ou documents de référence pour une préparation préalable au cours : - Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)
Finalités particulières : Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant : • de s'approprier des connaissances législatives en matière d'organisation de l'Etat belge ; • de s'approprier la législation spécifique aux pratiques de lecture organisée par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques ;

Contenu du cours : Le cours de Législation se décline en 5 moments bien distincts : · Révision des structures et du fonctionnement de l'Etat fédéral ; · Un historique de la législation de la lecture publique : loi de 1921, décret de 1978 ; · Le décret de 2009, l'arrêté de 2011. Approche du texte législatif via des analyses d'articles de périodiques et de divers documents expliquant le texte de manière vulgarisée ; · Le Plan de Développement de la Lecture est ensuite abordé via les outils développés par le service Lecture Publique de la FWB.
--

FICHE UE

· La conscientisation du travail de terrain se révèle également par l'accueil dans la classe de représentant(s) de l'opérateur direct et de l'opérateur d'appui qui viendront parler de l'impact de la législation dans la vie d'une bibliothèque publique. La représentante de la bibliothèque de La Louvière (opérateur d'appui) abordera également le PQDL.

Bibliographie : Des liens sont transmis au fur et à mesure de l'évolution du cours.

PERSONNEL(S) ENSEIGNANT(S)

Tamigniau Nicolas

METHODOLOGIE

Méthode inductive - Test diagnostic sous forme de jeu, en mini groupes - Recherche documentaire en classe – Travaux de groupes- Interventions de référents externes- Synthèse proposée à la fin de chaque cours.

SUPPORTS

Les supports seront fournis au fur et à mesure de l'avancement du cours. Ils seront présentés sous forme de Powerpoint de synthèse et également de liens renvoyant vers les outils documentaires.

MODES D'ÉVALUATION ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Travail à remettre

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, face à des situations concrètes de la vie professionnelle en bibliothèque(stage) et dans le respect des règles et usages de la langue française

- situer la bibliothèque dans le cadre institutionnel ;
- situer la bibliothèque publique dans le cadre de sa législation.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le degré de cohérence dans l'approche de l'ensemble des dispositions légales,
- le degré de pertinence de l'analyse.

UTILISATION DE L'IA

L'utilisation réfléchie de l'IA dans le cadre des recherches documentaires liées au cours sera autorisée.

Une approche critique des résultats obtenus sera requise.

Les éventuelles conversations devront être jointes aux annexes du travail de fin de cours.